



Droit a l'image dans l'entreprise

Par **pascal76_old**, le **01/11/2007 à 00:44**

bonsoir, rnje travail dans une societe de transport ou nous somme filmer au depotrncombien de temps l'entreprise peut conserver les archive de c'est videornquel droit juridique l'entreprise peut avoir sur c'est enregistrementrnmerci bienrndsl si j'ai mal formuler ou trompe de forum

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007 à 19:23**

Bonjour.rnrnS'agissant de la durée, j'avoue que je ne sais pas trop..rnrnA mon avis, c'est pas vraiment limiter dans le temps.rnrnPour le reste, l'entreprise n'a pas le droit d'exploiter votre image sauf accord écrit de votre part.

Par **Pierre**, le **06/11/2007 à 08:26**

Bonjour,rnrnVous pouvez essayer de contacter la CNIL (commission nationale informatique et libertés) pour avoir plus d'information.rnMais je ne vois pas pourquoi l'entreprise serait contrainte de ne pas garder des archives des vidéos, au cas où il y aurait un problème. Elle peut se servir de ces images uniquement dans le cadre d'un procès (en droit du travail ou en droit pénal) à titre de preuve.

Par **pascal76_old**, le **08/11/2007 à 01:17**

merci de vos avis rnsi j'ai bien compris les videos pourrait etre utilisee comme preuve en cas de problemernje me rencarde au pres de la cnil la desusrnmerci a tous